

Vive le matériel électrique !!!



Nos jardiniers municipaux sont passés à l'utilisation de matériels électriques ...

Des matériels électriques (Sécateur, Taille-haie, ou encore débroussailleuse...) permettant d'améliorer les conditions de travail.

Un Pas en Avant pour nos jardiniers municipaux qui grâce à ces outils peu bruyants et plus légers retrouvent des conditions de travail plus favorables.

En plus d'un confort d'utilisation pour les jardiniers, ce type de matériel présente de nombreux avantages :

- Une économie de carburant.
- Une suppression de l'inhalation des gaz d'échappement.
- Une suppression de la manipulation des combustibles et l'inhalation des substances cancérigènes lors du remplissage des réservoirs
- Une réduction du bruit en fonctionnement et une suppression du bruit de ralenti par rapport à un appareil thermique
- Une suppression des risques de brûlure et d'incendie

Bien que les machines soient un peu moins puissantes, la diminution de fatigue de l'opérateur n'engendre pas de perte de productivité en fin de journée et permet un travail en meilleure sécurité.



Un bilan carbone exceptionnel et des innovations techniques ...

Les outils électroportatifs ont quasi les mêmes performances que leurs équivalents thermiques (puissance, autonomie, précision, etc.) mais sont **sans émission directe de CO₂**.

Comparativement à un outil thermique, ils rejettent par exemple 120 fois moins de gaz à effet de serre et ils se recyclent de manière exemplaire. Les batteries se recyclent également (à 98%). Exemple : une tronçonneuse thermique rejette 4,9 tonnes de CO₂ par an contre 0,04 tonnes pour la tronçonneuse de la gamme électrique.

L'autre grand axe de développement a été de trouver une gamme d'outils électroportatifs répondant aux normes des directives européennes et aux normes françaises avec **un niveau sonore en deçà des seuils légaux** imposant le port de dispositifs de protection auditive. Une élagueuse électroportative est ainsi 64 fois moins bruyante qu'une élagueuse thermique de puissance équivalente. De plus, bénéficiant déjà de cette technologie de réduction des bruits, les moteurs des outils électriques s'arrêtent complètement entre deux phases de travail limitant encore plus l'exposition au bruit de l'utilisateur mais aussi du voisinage.

Les outils électriques évoluent considérablement et offrent des **innovations techniques** qui nous aideront Demain, à travailler de manière encore plus précise et efficace dans nos Espaces Verts.

Le renouvellement de notre matériel au sein du service n'a eu aucun impact sur nos tarifs car même si il est plus cher à l'achat, les coûts fixes d'entretien et de gestion du matériel thermique sont bien plus élevés que ceux du matériel électroportatif tout comme le coût des consommables (coût de l'essence et de l'huile du matériel thermique contre coût d'une simple recharge électrique).

Par exemple, tout au long de sa durée de vie, la batterie électrique offre un travail équivalent à celui de 7000 L d'essence et de 135 L d'huile de mélange ! Le seuil de rentabilité des outils de la gamme électroportatif est également plus vite atteint.

Grâce à tous ces avantages, nous avons donc choisi de renouveler une partie de notre matériel Espaces Verts

